



Réf. Farde e-Assemblées : 2220110

TRADUCTION**N° OJ : 12****Projet d'Arrêté - Conseil du 18/03/2019**

Objet : Bibliothèque Publique Néerlandophone.- Raccordement au 'Brussels Netwerk Openbare Bibliotheken' (Réseau Bruxellois des Bibliothèques Publiques).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle Loi communale,

Vu les articles 127, 128, 135, 136, 163, 166 et 178 de la Constitution coordonnée de 17 février 1994 ;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 sur la réforme des institutions, modifiée par la loi spéciale du 8 août 1988 ;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions de Bruxelles;

Vu la loi spéciale du 5 mai 1993 relative aux relations internationales de l'Union européenne les communautés et les régions;

Vu la loi spéciale du 16 juillet 1993 visant à compléter la structure de l'État fédéral;

Compte tenu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 transférant divers pouvoirs à la régions et communautés;

Vu le décret de la Communauté flamande du 6 juillet 2012 portant stimulation d'une politique culturelle locale qualitative et intégrale ;

Considérant que les objectifs "des réseau Bibliothèques publiques bruxelloises" sont d'offrir une meilleure qualité à l'utilisateur de la bibliothèque en augmentant l'ampleur de l'automatisation à partir du catalogue et des fonctions de la bibliothèque d'autre part. Ce réseau est disponible pour les bibliothèques locales et offre une mise à l'échelle technologique et fonctionnelle dans le domaine de l'automatisation de l'administration des bibliothèques et de divers services aux utilisateurs;

Considérant que cette nouvelle convention est la prolongation de la première convention, valable cinq ans et approuvée par la décision du conseil communal du 4 juin 2007;

Considérant que la nouvelle convention est le «successeur» de la première convention et et que cela est entré en vigueur pour la Ville de Bruxelles le 6 juin 2012 en fonction de sa continuité pour une durée indéterminée.

Considérant qu'un addendum a été ajouté à la nouvelle convention en 2013 concernant les produits Portails de bibliothèque, Package de base numérique et la Banque de journaux Mediargus / GoPress, qui est inclus dans l'annexe:

Vu l'avis de la Section Instruction publique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

D'approuver la convention entre la Ville de Bruxelles et la Commission communautaire flamande concernant le raccordement de la Bibliothèque Publique Néerlandophone au 'Brussels Netwerk Openbare Bibliotheken'

(Réseau Bruxellois des Bibliothèques Publiques).

Annexes :

[Convention 2007 FR](#)

[Nouvelle convention 2012 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Addendum convention 2012 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)